

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le vingt-neuf septembre deux mille seize, à vingt heures, les conseillers communautaires se sont réunis pour le conseil communautaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Alain DARBON.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 22/09/2016

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Alain DARBON, Jean-Pierre ESTRADE, Bernard POUSSIN, Bernard DUMONT, Pierre LANGLADE, Alain FAUCHER, Josiane ROUCHUT, Jean-Pierre NEXON, Franck LETOUX, Sylvette CHADELAUD, Sylvie ALAMARGOT, Gérard BEAUBIER, Monique BLONDEL, Jean-Louis BREGAINT, Catherine CELESTIN, Roger CLEDAT, Jean-Claude DECOUT, Estelle DELMOND, Arlette DEMAR, Paul DUCHEZ, Dominique GILLES, Claudine LAFOREST, Michel LE BRAS, Frédéric LEMARCHAND, Dominique MARQUET, Alexandre MAZIN, Sébastien MOREAU, Xavier NOUHAUD, Michel PARVY, Christine RIFFAUD.

EXCUSES : Sylvie AYMARD (délégation de vote à Alexandre MAZIN), Camille DUDOGNON (délégation de vote à Sylvette CHADELAUD), Michelle MONDIT (délégation de vote à Bernard POUSSIN).

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2016-102 : BATIMENT – AMELIORATION DE L’EFFICACITE ENERGETIQUE DU SIEGE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 mai 2016 portant modification des statuts de la Communauté de communes de Noblat,

Vu la délibération 2015-103 portant choix de la solution énergétique retenue pour les travaux d'amélioration énergétique du siège de la Communauté de Communes de Noblat

Monsieur le Président rappelle que par délibération 2015-103 le Conseil Communautaire a retenu la solution énergie bois version granulés comme technique de chauffage dans le cadre de l'opération de l'efficacité énergétique du bâtiment de Soumagne.

Monsieur le Président expose que la Communauté de Communes de Noblat peut être aidée financièrement pour la mise en œuvre de cette opération d'amélioration énergétique de son bâtiment par le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine qui gère le FEDER (40 %), le Conseil Départemental de la Haute-Vienne dans le cadre des Contrats Départementaux de Développement de l'Intercommunalité (20 %) et l'Etat au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (20 %).

Monsieur le Président souligne que les travaux et études liés à cette opération sont estimés à 187 220 € HT.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 33 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Approuve le plan de financement suivant :

DEPENSES € HT		RECETTES € HT	
Travaux	149 830	Etat DETR (20 %)	37 444
Honoraires divers (maîtrise d'œuvre, BCT, OPC...)	29 900	Conseil Départemental Haute-Vienne CDDI (20 %)	37 444
Aléas	7 490	Conseil régional Nouvelle Aquitaine (40 %)	74 888
		Autofinancement	37 444
TOTAL € HT	187 220	TOTAL € HT	187 220

Sollicite une aide de 37 444 € de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux, représentant 20 % du coût de l'opération,

Sollicite une aide de 74 888 € du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine (FEDER),

Sollicite une aide de 37 444 € du Conseil Départemental de la Haute-Vienne, représentant 20 % du coût de l'opération, au titre du Contrat Départemental de Développement de l'Intercommunalité de 2^{ème} génération

Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents à intervenir pour la réalisation de cette action et l'obtention des subventions.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 06 octobre 2016

Certifié exécutoire
Reçu à la Préfecture
le : 10-10-16
Publié ou notifié
Le : 10-10-16

Le Président,

Alain DARBON

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

amélioration de l'efficacité énergétique du siège de la communauté de communes de Noblat : approbation du plan de financement et demande de subventions

Date de transmission de l'acte : 10/10/2016

Date de réception de l'accusé de réception : 10/10/2016

Numéro de l'acte : 2016-102 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20160929-2016-102-DE

Date de décision : 29/09/2016

Acte transmis par : Alain DARBON

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions